

Livret d'accueil



<https://montignyvelonature.fr/>

E^{dito}

Ce guide a été conçu pour faciliter la présentation de notre club, ses modalités de fonctionnement, son règlement intérieur, etc. Bref, tout ce qui se construit au fil des années et justifie les dispositions en cours.

Vous y trouverez une source de renseignements essentiels et pratiques pour profiter au mieux des avantages offerts par une pratique en club, non seulement en termes de droits, mais également d'obligations.

L'équipe de Montigny Vélo Nature



Fédération Française de Cyclotourisme
FFCT

Qui sommes-nous ?

Un grand club (150 à 180 licenciés selon les années, dont 25 % de féminines)

Association de droit local à but non lucratif, ni politique, ni religieux, affiliée à la Fédération Française de Cyclotourisme

Déclaration Tribunal d'instance de Metz le 8 mars 2005, registre des associations Volume 139, Folio n° 79

Siège social 19 place Pierre de Coubertin / 57950 Montigny les Metz

Lieu de pratique 101, rue du Haut-Rhône, 57950 Montigny-lès-Metz (200 m après la déchèterie de Montigny)

Site internet <https://montignyvelonature.fr/>

Déclaration CNIL n° 1154507 du 9 mars 2006

Agrément MJSVA n° S-57-06-08 en date du 28 mars 2006

N° club FFCT n° 07284

N° SIRET 482 564 101 00020

Structuré en 4 espaces

Autant d'activités diversifiées répondant à des demandes de pratiques variées.

- VTT adulte loisir
- VTT adulte sportifs
- Ecole de vélo pour jeunes de 7 à 9 ans
- Ecole de vélo pour jeunes de 9 à 17 ans

Sa vocation

La pratique du vélo (route et VTT) dans le respect des valeurs et réglementations de la Fédération Française de Cyclotourisme à laquelle le club est affilié, c'est-à-dire, hors compétition, dans un esprit

d'entraide, de convivialité, avec une priorité permanente : la sécurité.

Son fonctionnement

Le club repose exclusivement sur le bénévolat. Un comité directeur se réunit plusieurs fois par an, les séances sont ouvertes à tout membre souhaitant s'impliquer dans la vie de l'association.

Ses organisations phares

Le club organise chaque année, des manifestations ouvertes au public

- La Nocturne du Saint Quentin
- La Randonnée des Forts
- Le stage multi activités pour les 8/13 ans

Comment nous rejoindre ?

Essayer, c'est l'adopter...

Le club propose, gratuitement, à toute personne intéressée, 3 séances de découverte couvertes par l'assurance fédérale.

A cette issue, la poursuite est conditionnée par la constitution du dossier d'adhésion (certificat médical non obligatoire). Pour les mineurs, compléter en plus la fiche d'inscription à l'école de vélo et la fiche sanitaire (Cf règlement école de vélo).

Montant de la cotisation

Tarif jeunes et adultes pour une année civile.

Un tarif spécial est appliqué lors de la première inscription au club, avec remise d'un maillot à nous couleurs.

Dégressivité pour le second membre du couple au même domicile ou frères/sœurs du 1^{er} jeune inscrit.

Sont compris dans les droits d'adhésion : la licence FFCT et l'assurance « Petit-braquet » (RC 24h/24h, recours et

défense pénale, accident corporel et assistance rapatriement).

**Possibilité de souscrire à la formule « Grand-braquet » (pour plus de détails, consulter le président)*

Pour en savoir plus

Contactez Olivier Sinot, président

Tél. : 06 80 25 82 70

e-mail : olivier_sinot@orange.fr



Les avantages club

Des conseils adaptés pour votre pratique, un encadrement par une équipe formée, une assurance spécifique adaptée au cyclotourisme.

Formations
Le club prend en charge les formations fédérales (animateurs, initiateurs, moniteurs, etc.) et PSC (Protection et Secours Civiques).

Vêtements cyclistes
MVN propose une gamme de vêtements à ses couleurs. Il est souhaitable que les membres les portent lors des activités du club. Pour info, le tarif des vêtements intègre une prise en charge partielle par le club.

Atelier mécanique
Le club vous propose outillage et conseils adaptés dans un espace fonctionnel. Réservez un créneau et vous serez aidé par une personne expérimentée.

Zones de lavage
Le club possède deux zones de lavage pour la remise en état des VTT après les sorties. Air comprimé et chiffons sont proposés gratuitement.

Des tarifs préférentiels

- Sur présentation de la licence, les randonnées FFCT sont à tarifs préférentiels.
- L'accès à des grands rendez-vous fédéraux annuels tels, la semaine fédérale internationale de cyclotourisme, les Vertes tout terrain, les cyclomontagnardes, les manifestations « Jeunes ».
- Prise en charge annuelle par MVN de 30 € maxi cumulé sur l'inscription à des randos. Condition : porter le maillot du club + justificatif de paiement de l'inscription.

Des réductions auprès des vélocistes de l'agglomération
Sur présentation de la licence en cours de validité.
Véloland : 10 % / Loisibike : 10 % / Cyclo Story : 10 % / Culture Vélo : 8 % (voire 10 % si client fidèle – carte de fidélité) / Chullanka : 10 % (carte de fidélité) / Cycles Majchzak : 15 %.

Les frais de déplacement
Les frais occasionnés pour se rendre sur des sorties extérieures avec transport de jeunes peuvent faire l'objet d'un don à l'association et bénéficier, de ce fait, d'une déduction fiscale sur son revenu imposable. Seuls, les frais pour se rendre en formation, sur les critères jeunes, sur les concours d'éducation routière peuvent donner lieu, à la discrétion de chacun, à un remboursement (fiche de frais à demander au trésorier).
Le taux de remboursement kilométrique est fixé annuellement par le comité directeur de MVN. Chaque fois que possible, le covoiturage est recommandé.

Une offre variée de sorties aidées
Mini ou courts séjours, sorties extérieures à la journée : le club participe financièrement. Sans oublier sa participation aux événements festifs tels la galette des rois, le barbecue annuel, le repas d'AG, des journées ludiques, les visites sur des sites touristiques, les sorties détente, etc.

Mise à dispositions de vélos
Le club dispose de nombreux vélos qui peuvent être mis à disposition :

Non licenciés

- Vélo sec : 5 €/demi-journée - Caution : 50 €
- VTT AE : 10 €/demi-journée - Caution : 200 €

Licenciés (hormis cyclos en essai)

- Vélo sec : 2 €/demi-journée
- VTT AE : 5 €/demi-journée

Matériels disponibles
Le club dispose de matériel pouvant être mis à disposition gracieusement de ses membres, à savoir :

- 10 tables de brasserie et 20 bancs (caution 10 € / 1 table + 2 bancs)
- 1 barbecue (capacité 50 personnes) (caution 10 €)
- 2 percolateurs 80 tasses (caution 10 € / percolateur)
- Lots de 100 couverts (assiettes, fourchettes, couteaux, petites cuillères) (caution 10 €)
- Lots de 40 chaises pliantes (caution 1 € / chaise)
- 2 remorques à vélos 7 places (caution 50 € / remorque)
- 1 remorque à vélos 14 places (caution 250 €)
- 5 chapiteaux 3*3 m ou 4*4 m (caution 40 € / chapiteau)
- 1 plancha gaz (caution 50 €)
- Du matériel de jardinage et bricolage

Que faire en cas d'accident ?

Sécurité

En cas d'accident lors d'une séance du club ou lors d'une sortie individuelle, pensez à informer le président du club.

En cas de blessures, la déclaration d'accident se fait dans l'espace personnel de chaque licencié sur le site de la FFCT : <https://licencie.ffcyclo.org/>

La déclaration d'accident doit être complétée dans les 5 jours. Un certificat médical décrivant les dommages corporels et les soins établis devra être demandé au médecin traitant et joint à la déclaration.

Dégâts matériels

L'assurance « Petit Braquet » proposée par défaut à tous les membres intègre le rachat du casque et du cardiofréquencemètre, s'ils venaient à être détruits lors d'un accident. L'assurance « Grand Braquet » peut être contractée (informations à demander au président), pour une prise en charge en cas de dégradation de vêtements, du GPS ou du vélo.

Les engagements attendus de tout adhérent

Une pratique respectueuse. Il est attendu des membres de Montigny Vélo Nature, un comportement exemplaire lors des sorties club : respect de la nature, respect des autres usagers, respect du code de la route et respect de toutes signalisations (obligations, interdictions).

Un vélo en bon état de marche équipé d'un nécessaire minimum pour les réparations. Possibilité de prêt de dépannage d'un vélo du club.

Le port des équipements de sécurité, à savoir
Le casque est obligatoire en école de vélo, il est vivement recommandé pour les autres membres.
Le gilet jaune fait partie des éléments de sécurité à avoir dans le sac à dos. Son port est obligatoire hors agglomération dès que le cyclo circule de nuit ou de

jour, lorsque la visibilité est insuffisante (décret n° 2008-754 du 30 juillet 2008 (Article R431-1-1) du code de la route).

Bénévolat
Que ce soit dans la pratique régulière ou les organisations du club, tous les coups de main sont les bienvenus.

La communication interne
Retrouvez toutes les informations sur le site internet du club, nos pages Facebook et au travers des groupes WhatsApp des différentes sections.